

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 Mars 2007

Compte administratif et compte de gestion 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2006 :

Libellés	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Ensemble dépenses ou déficit	Ensemble recettes ou excédent
Résultat reporté	178541.82			1255 015.48	178541.82	1255 015.48
Opérations de l'exercice	852921.11	316788.40	838446.97	1208909.85	1691368.08	1525698.25
TOTAUX	1031462.93	316788.40	838446.97	2463925.33	1869909.90	2780713.73
Résultats	714674.53			1625478.36		910803.83
Restes à réaliser	171200				171200	

Affectation du résultat de l'année 2006

Compte tenu du résultat de l'exercice 2005, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat 2006 au budget primitif 2007 dans les conditions suivantes :

Compte 001 : Déficit d'investissement	714 674€53
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	714 674€53
Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	910 803€83 dont 171 200 affectés aux restes à réaliser de l'année 2006.

Budget primitif 2007

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les différents chapitres du budget primitif 2006 qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de **2 131 776.83€**

En section d'investissement à la somme de **2 974 026.36€** qui se répartissent comme suit :

<u>Dépenses</u> : Remboursement du capital d'emprunts	96 000€
Immobilisations incorporelles	56 000€
Immobilisations corporelles	1 907 651.83€
Immobilisations en cours	28 500€
Déficit d'investissement reporté	885 874.53€

<u>Recettes</u> : Dotations et fonds divers	160 000€
Subventions d'investissement	388 400€
Emprunt	200 000€
Immobilisations corporelles	250 000€
Produits de cession immobilière	57500€
Virement de la section de fonctionnement	1 032 251.83€
Excédent de fonctionnement capitalisé	885 874.53€

Fixation du taux des trois taxes

Compte tenu des besoins de financement du budget de l'exercice 2007, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter le taux des trois taxes, soit :

Taxe d'habitation 14.55% sur une base d'imposition prévisionnelle de 1 394 000 €

Taxe foncière »bâti « 14.52% sur une base d'imposition prévisionnelle de 1 201000 €

Taxe foncière « non bâti » 56.12% sur une base d'imposition prévisionnelle de 44 200 €

Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

La loi n° 2006.872 du 13 juillet 2006 codifiée à l'article 1529 du Code Général des Impôts permet aux communes d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2007 une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, ce dans le but de restituer aux communes une part de la plus value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin quelles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer cette taxe sur le territoire de la commune.

Assujettissement à la taxe d'habitation des locaux vacants depuis plus de cinq ans.

L'article 1407 bis du Code Général des impôts et la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement permet aux communes non assujetties à la taxe annuelle sur le logement d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans. Cette disposition a pour but de lutter contre la vacance de logements en milieu rural où ne s'applique pas la taxe sur les logements vacants.

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer cette taxe sur la commune.

Classe découverte 2007

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 117 euros pour les 29 élèves (3393€) qui partent en classe de découverte à Bailleul du 4 au 8 juin 2007.